

RHODAMINE B 500%

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010
Date d'émission: 23-12-2010 Version: 4.3
Date de révision: 16/04/2025
FR (français) 1/5

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance
Nom commercial du produit : RHODAMINE B 500%
Color Index : C.I. Basic Violet 10
Caractérisation chimique : colorant xanthène

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Colorants pour le textile, cuir et papier.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas de données disponibles

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de données disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : +31(0)174-272233, Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Pays Organisme consultatif officiel Adresse Num. d'appel d'urgence

BELGIUM Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum
c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
Rue Bruyn
B -1120Brussels
+32 70 245 245

FRANCE Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris
Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint-Denis
75475Paris Cedex 10
+33 1 40 05 48 48

SWITZERLAND Centre Suisse d'Information Toxicologique
Swiss Toxicological Information Centre
Freiestrasse 16
Postfach CH-8028Zurich
+41 1 251 51 51

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Acute tox 4 H302
Eye Dam. 1 H318
Aquatic Chronic 3 H412

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte clair des phrases H, voir sous section 16.



GHS05



GHS07

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas de données disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques (CLP) :

GHS05

Mot signal (CLP) : Danger

Consignes en cas de danger (CLP) :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS05

GHS07

Consignes de sécurité (CLP) :

P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P330 : Rincer la bouche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions locales applicables.

Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

29-12-2010 FR (français) 2/5

2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

description: : colorant xanthène

Color Index : C.I. Basic Violet 10

3.1. Substances

Nom Identificateur de produit % Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP]



GHS05

GHS07

9-(2-carboxyphenyl)-3,6-bis(diethylamino)xanthylium chloride
(Component)
(n° CAS)81-88-9
(No CE)201-383-9
80 – 100

Acute tox 4 H302

Eye Dam. 1, H318

Aquatic Chronic 3, H412

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

5.1. Moyens d'extinction

Pas de données disponibles

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : Risque d'un coup de poussière.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas de données disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas de données disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas de données disponibles

29-12-2010 FR (français) 3/5

6.4. Référence à d'autres sections

Pas de données disponibles

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de données disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage : Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver le récipient bien fermé. À conserver au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection voies respiratoires : masque antipoussière.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : Poudre.

État : Solide

Couleur : vert.

Odeur : aucun.

pH : 2-3 (20°C, 10 g/l)

Point de fusion : > 150 °C

Point d'ébullition : Pas de données disponibles

Point d'éclair : non applicable

Limites explosives (g/m³) : non applicable

Pression de la vapeur : non applicable

Densité relative : Pas de données disponibles

Solubilité dans l'eau : 30 g/l (80°C)

Température d'auto-inflammation : Pas de données disponibles

Température de décomposition : > 245 °C

Viscosité : non applicable

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

10.1. Réactivité

Risque d'un coup de poussière.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Acide fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Graves dommages et / ou irritations oculaires : Provoque des lésions oculaires graves.

RHODAMINE B 500%

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

9-(2-carboxyphenyl)-3,6-bis(diethylamino)xanthylium chloride (81-88-9)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

12.1. Toxicité

RHODAMINE B 500%

CL50 poissons 1 10-100 mg/l (Gambusia affinis, 96 h)

CE50 autres organismes aquatiques 1

10-100 mg/l (Pseudomonas putida, 96 h)

9-(2-carboxyphenyl)-3,6-bis(diethylamino)xanthylium chloride (81-88-9)

CL50 poissons 1 10-100 mg/l (Gambusia affinis, 96 h)

CE50 autres organismes

aquatiques 1

10-100 mg/l (Pseudomonas putida, 96 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

RHODAMINE B 500%

Biodegradabilité 50-100 % (Méthode: statique, photométrie)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de données disponibles

12.6. Autres effets néfastes

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas de données disponibles

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de données disponibles

15.1.2. Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

WGK remarque Estimée à partir des composants.

:

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles

Teneur en taux de R-, H- et EUH:

Aquatic Chronic 3 Hazardous to the aquatic environment - chronic hazard Category 3

Eye Dam. 1 Serious Eye Damage/Irritation Category 1

H302 Nocif en cas d'ingestion

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique cat. 2 (H371)
--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée cat. 2 (H373)

Toxicité par aspiration cat. 1 (H304)

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.